

ESSONNE ET HUREPOIX
ANNÉE 2025 BULLETIN N° 94
TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ	3
MARQUES OLIVEIRA DEBOVE (Vera) : Les sources historiques de Montlhéry, découverte d'un habitat mérovingien	19
FIRON (Anne-Marie) : Les Languedoue, maison noble de Beauce, et leurs alliances	27
GINESTE (Bernard) : Un cas judiciaire de sodomie à Morigny à la veille des Guerres de Religion	71
PASQUIER (Jean-Claude) : La déploration de l'église Saint-Médard de Maisse	79
THIÉBAUD (François) : Les établissements religieux du Dourdannais au début du XVII ^e siècle	99
PEZOT (Jacques) : Les carrières de meules de moulin dans le village des Molières	117
BIANCHI (Serge) : Le destin tragique d'Anisson Dupéron, imprimeur du Roi, seigneur de Ris-Orangis (1749-1794)	135
GATINEAU (Frédéric) et LAURENT (Cathie) : Il y a 200 ans... le cloître Saint-Spire à Corbeil	153
BLÉTEL (Jean-Louis) et GATINEAU (Frédéric) : Les reliquaires de l'église Saint-Rémi de Fontenay-le-Vicomte	179
ROBINOT (Claude) : Trois affaires d'abus sexuel dans la région d'Étampes jugées entre mai et octobre 1877	187
BRETON (Patrick), MERLINO (Jean-Louis) TOMASINI (Françoise) : La résistance autour d'un bourg rural du sud-Essonnes : la Ferté-Alais	215
WAREMBOURG (Jean-Marc) : Le prieuré de Saint-Hilaire : un haut lieu culturel et artistique au temps de Michel Leiris (1953 – 1990)	227
BLÉTEL (Jean-Louis) : Roger Soubie (1898-1984), un affichiste à Fontenay-le-Vicomte	249
VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2024	257
OLLIVIER-ALLIBERT C. , MEVEL L. et CARON-LAVIOLETTE E. : Le site préhistorique des Tarterêts III à Corbeil-Essonnes	263
IN MEMORIAM (2024-2025)	267
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne	271
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2024-2025)	305
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2024-2025)	315
GATINEAU (Frédéric) : Anniversaires et commémorations essonniennes en 2026	329
Supplément au bulletin N° 94 : tables et index 2015-2024	suppl. p.2
Index des chroniques de Morigny	suppl. p.27



SHAEH — N° 94 — 2025

ESSONNE ET HUREPOIX

BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de l'Essonnes et du Hurepoix
N° 94 (2025)



SHAEH CHAMARANDE

BULLETIN

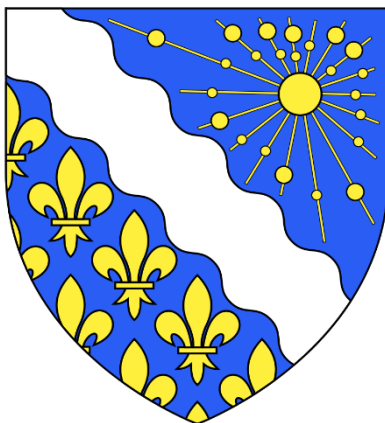
N° 94 (2025)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne

SHAEH



CHAMARANDE

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix

Archives départementales de l'Essonne

38, rue du Commandant Arnoux

91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2025) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

Les carrières de meules de moulin dans le village des Molières

Jacques PEZOT¹

INTRODUCTION

Ce texte est consacré à la production et à la commercialisation de meules de moulin dans le village des Molières plus particulièrement du début du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e. Il correspond à l'état actuel de nos recherches, dont les conclusions pourraient varier en fonction de nouveaux éléments.

Par commodité, nous avons choisi le terme générique de « meulier », qui se retrouve le plus fréquemment dans les actes notariés anciens. Mais, lorsqu'un acte porte la mention « carreyeur » ou « carrier », celle-ci est conservée.

ORIGINE DU NOM DU VILLAGE DES MOLIÈRES

Pour qui a tant soit peu entendu parler de l'extraction de meules aux Molières, la proximité des mots meules, meulière, Molières semble évidente et la conclusion que le village tire son nom de cette activité entamée dans un très lointain passé paraît s'imposer.

Pourtant sur le site « cnig.gouv.fr », destiné à aider les élus à choisir des noms de lieux appropriés on trouve : « Molières, Noues : terrains marécageux ou boueux ».

À noter que Molières et Noues sont associés dans cette définition or il y a sur le territoire de la commune un hameau qui s'appelle La Noue...

Par ailleurs, la consultation du site de l'IGN : « Les noms de lieux en France » conduit au même type de réponse.

De leur côté, les historiens qui s'intéressent à l'origine des noms de lieux estiment que Molière vient du latin mollis signifiant mou.

¹ Cet article collaboratif a été conçu, élaboré et rédigé par plusieurs membres de *Mémoire au Village*, Les Molières, 2024.

Plusieurs étymologies sont donc possibles et même si l'hypothèse d'un lien entre le nom du village et une activité meulière paraît très vraisemblable, un doute sur son origine subsiste.

Quelle qu'en soit l'origine, on trouve la mention de ce nom sous la forme latine « ad Mollerias [...] terris [...] Molleriarum » (*aux Molières [...] les terres dites des Molières*) dans un acte de 1162 relatant un don du chevalier Payen à l'abbaye de Cernay².

UN PASSÉ LOINTAIN

En 1190, Simon, seigneur de Chevreuse, fait don aux Templiers d'un bien appelé Le Boullay dont font partie les carrières de Saint Jean. En 1291, des lettres patentes du roi confirment cette donation : « Le Commandeur a [...] le droit de fortage sur les pierres à meule que l'on extrait dans sa seigneurie à raison de cinq sols par meule »³.

LOCALISATION DES CARRIÈRES

Coquebert-Montbret⁴ situe ainsi les Molières et leurs carrières, en 1796 :

Les carrières [...] sont ouvertes sur le territoire de la commune des Molières, [...] au milieu d'une plaine fertile nommée La Plaine de Gomets, qui sépare le bassin de l'Yvette de celui de la rivière d'Orge. L'espace qu'elles occupent n'a que deux ou trois cents mètres de largeur, mais il s'étend du sud sud-est au nord nord-ouest, sur une longueur d'environ 3 kilomètres depuis la ferme d'Armenon jusqu'à la naissance du vallon de Saint Paul sur le territoire de la commune des Trous [aujourd'hui Boullay-les-Trous], limitrophe de celle des Molières.

[...] Le moment ne paraît pas prochain, où cette branche d'industrie passera aux communes voisines, qui, jusqu'à présent, n'y prennent aucune part.

Le village des Molières, qui s'y livre seul jusqu'ici, peut avoir cent feux et quatre cents habitants de tout âge ; quoiqu'il soit entouré de terres fertiles et bien cultivées, l'agriculture n'y est qu'un objet secondaire. L'exploitation de carrières a lieu de temps immémorial ; cet endroit est désigné, dès le onzième siècle, sous le nom de Moleriae.

[...] Nous avons déjà parlé de la fertilité de la plaine de Gomets ; elle la doit sur tout à une couche épaisse d'argile placée immédiatement au-dessous de la terre labourable, et qui entretient à la surface une humidité bienfaisante. Cette couche empêche les eaux de s'infiltrer dans le massif du sable qui lui succède, et qui règne jusqu'à la profondeur de 50 à 60 mètres et plus. On observe la même chose dans un grand nombre de plaines des environs de Paris et de Versailles. Elles offrent beaucoup de mares, de lagunes et d'étangs.

² BNF : Cabinet de Clairambault, Titres scellés, vol.209.

³ Eugène MANNIER, *Ordre de Malte : les Commanderies du Grand-prieuré de France*, Paris, 1872.

⁴ *Journal des Mines*, publié par le Conseil des Mines de la République, n° 22, Messidor an IV, 1796, Charles COQUEBERT-MOMBRET.



© IGN O-10 ou K-18 au 80.000^{ème} levée par M. Faulte lieutenant au corps royal des ingénieurs géographes pendant la campagne de 1821

Cette très belle carte met en évidence les deux principaux sites d'extraction du village, l'un à l'est, dans la plaine s'étendant entre la ferme d'Armenon et celle de Quincampoix et la Cocquetière et le second à l'autre extrémité du village, au lieu-dit Bois-de-Saint-Jean. Les carrières y sont figurées par de petits cercles.

Entre Armenon et Quincampoix, les excavations ne sont plus visibles, elles ont été comblées comme le stipulaient certains contrats « jeter les descombres dans la mesme carrière »⁵, et remises en culture.

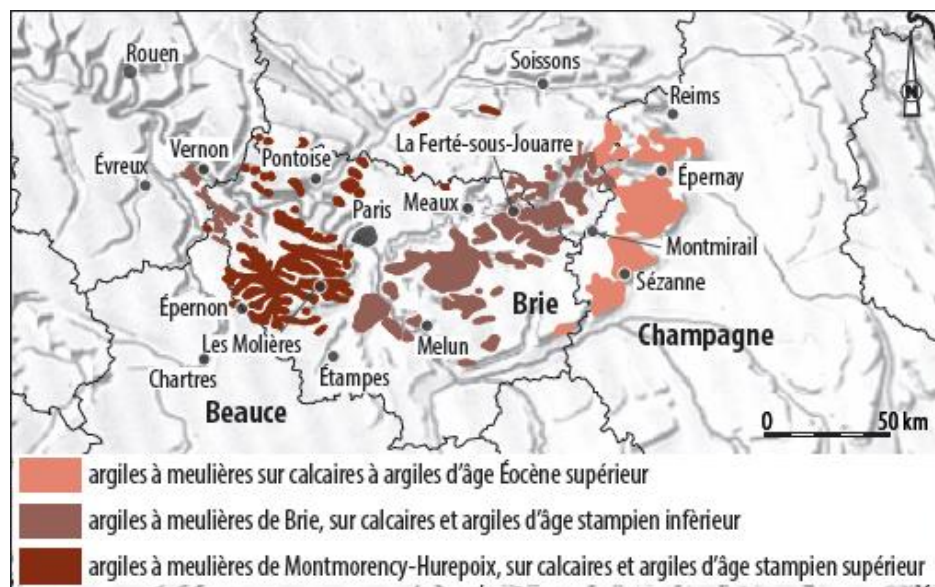
En revanche, leurs traces sont bien visibles à la Coquetière et pour quelques temps encore dans le Bois-de-Saint-Jean où une malencontreuse opération de comblement est en cours.

LA MEULIÈRE DES MOLIÈRES

D'après le géologue François Boyer, la pierre des Molières est tirée d'un niveau de calcaire lacustre tertiaire silicifié, dont la transformation géologique a produit la meulière-roche. L'existence de deux niveaux horizontaux de meulières a été reconnue par les géologues dès le début du XIX^e siècle, niveaux disposés stratigraphiquement de part et d'autre de la formation bien connue dite des sables de Fontainebleau : les meulières de Brie affluent à l'est de l'Île-de-France et ont donné lieu à une véritable production industrielle de meules de moulin

⁵ AD 91 - 2E 56/1234, minutes de Béart Musset, Limours-en-Hurepoix, 12 août 1671.

centrée sur La-Ferté-sous-Jouarre en Seine-et-Marne. Les meulières de Beauce surmontent les sables de Fontainebleau et se développent à l'ouest et au sud de Paris, elles ont une origine lacustre et mêlent calcaire et silice pure. La pierre des Molières appartient à ce groupe.



Répartition géographique des argiles à meulière d'Île-de-France en fonction de l'âge de la couche parentale (d'après Ménillet, 1985, fig 2, p 215). Cartographie S Lepareux, S Couturier. – Revue archéologique de l'Est, supp n° 43, actes colloque Reims 15 au 17 mai 2014, p 234

Le rôle d'une meule est d'arracher au grain son enveloppe qui constitue le son, libérant ainsi la farine.

Toutes les meulières ne sont pas propres à cet usage, certaines n'ont pas une dureté suffisante et leurs cavités, trop grosses, permettraient que la farine et les grains mal moulus s'y agglutinent ; c'est dans la construction que ces meulières peu denses sont largement employées, comme pierre à bâtisse.

La meulière à meules, elle, est très dure. Cette propriété fondamentale a un double intérêt : la meule s'use peu et peut donc servir longtemps sans être remplacée ; la meule ne se polit pas, elle conserve une surface rugueuse, les petits trous dont elle est parsemée la rendent abrasive.

Au-delà de cet avantage économique, la dureté de la pierre présente un atout dans la qualité de la farine produite, elle est plus blanche et plus saine : en effet lorsqu'une meule s'use, elle libère des petits fragments minéraux qui colorent la farine et font un pain peu agréable à manger, de plus la présence de ces grains use gravement les dents. La farine obtenue à partir de meules qui s'usent beaucoup est de médiocre qualité.

Pour faire une belle farine, le choix d'une bonne pierre est donc fondamental et les meuniers abandonnent progressivement les meules en pierre locale pour se tourner vers des productions plus performantes, à caractère régional voire national comme celles des Molières.

FABRICATION DES MEULES

Pour rédiger ce paragraphe, nous faisons principalement appel à trois documents académiques couvrant l'espace d'un siècle :

- Un mémoire sur la pierre meulière par Jean-Étienne Guettard⁶ (abrégé en J. G.) ;
- Un article du Journal des Mines⁷ de Charles Coquebert-Mombret, (abrégé en C. C-M) consacré aux carrières des Molières ;
- Un rapport sur le gisement des pierres meulières des environs de Paris par Ours Pierre Armand Dufrénoy⁸ (abrégé en O. D.) ;



Meule monolithe retrouvée dans une mare

Dans la période qui nous occupe, un standard s'est établi quant au diamètre des meules : ce diamètre est de six pieds et demi, soit pratiquement deux mètres, l'épaisseur n'est pas clairement définie, 13 pouces, soit 35 cm semble une bonne valeur ; avec une densité d'environ 1,8 tonnes par m³, cela conduit à une masse proche de deux tonnes. Pour fabriquer des meules, la première étape est de localiser les pierres et d'estimer leur taille ; pour cela : on exécute un sondage au moyen d'une grande tige de fer qu'on enfonce dans le sable, un sondage semblable n'exige qu'une demi-journée de trois ouvriers (O.D.).

Lorsqu'une pierre a été trouvée, il faut la dégager et ce sont les terrassiers qui interviennent. Il semble qu'aux Molières la couche de terre soit peu épaisse ;

⁶ Jean-Étienne GUETTARD, *l'Histoire de l'Académie pour l'année 1758*, Paris, Imprimerie royale 1773.

⁷ Journal des Mines, op.cit.

⁸ Ours Pierre Armand DUFRÉNOY, extrait du *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale* pour 1834.

nous avons même un exemple où cette couche n'est que de 50 cm et la hauteur de la pierre de 2,5 m environ⁹. L'exploitation, peu profonde, se fait à ciel ouvert.

L'étape suivante est de séparer une ébauche de meule de la roche principale :

On commence par creuser une cavité circulaire, de la grandeur qu'on veut donner à la meule, & c'est ordinairement, [...], une grandeur de six pieds & demi de diamètre : on se sert à cet effet de pics pointus des deux côtés. Lorsque cette cavité peut avoir deux ou trois pouces de profondeur, on l'augmente dans cette dimension en y insérant des coins de fer, qu'on frappe avec de gros marteaux qu'on appelle des tétus, & qui sont pointus d'un côté & plats de l'autre : ces coins sont placés entre deux morceaux de bois de chêne, qui sont coupés en talus comme les coins ; ils peuvent avoir deux ou trois pouces de long sur deux de largeur & un d'épaisseur : on appelle boîtes ces morceaux de bois pris séparément ou deux à deux. Lorsqu'un coin de fer est placé entre deux de ces morceaux, on dit qu'il est dans une boîte. On pose ces boîtes dans la cavité circulaire de façon qu'elles soient inclinées l'une à l'autre par leur côté inférieur ; on insère les coins entre ces boîtes de telle sorte, que la tête du coin est dirigée en dehors de la pierre & la pointe en dedans. [...] Tout étant ainsi disposé, on frappe sur les coins avec des tétus jusqu'à ce qu'on ait détaché du rocher la pierre ainsi cernée. (J.G.)

[Aux Molières], ils ne font jamais de meules un peu considérables d'une seule pièce, quoique les blocs de pierre soient souvent assez forts pour le porter. Ils prétendent que des masses aussi peu maniables seraient trop difficiles à charger sur les voitures. Ils les composent d'un morceau principal qui est l'oeillard, et de quelques autres qu'ils nomment clavaux ou quartiers. (C. C-M.) Ces morceaux sont également nommés *carreaux*.



Un carreau inutilisé

⁹ AD 91 – 8 S5, déclarations et autorisations d'ouvertures de carrières, acte du 28 août 1867.

L'œillard est la pièce centrale de la meule, il est percé d'un trou par où passe l'axe de la meule. Si cette meule est une tournante, c'est par là qu'est versé le grain entre elle et la gisante (meule fixe). Dans l'œillard de la tournante est enchâssée une pièce de fer (l'anille) par l'intermédiaire de laquelle le mouvement de rotation est imprimé à la meule.

Pour sortir de la carrière ces morceaux encore bruts, ils font usage d'un treuil ou tour, et d'un câble qu'ils passent autour de la pierre ; à mesure que le câble s'enroule sur le treuil, la pierre glisse sur deux poutrelles disposées pour la recevoir, et monte ainsi le long du plan incliné que forme l'excavation [...]

Parvenus au haut du trou, les morceaux sont taillés de la figure et dans les dimensions qui conviennent pour que leur réunion puisse former des meules (C. C-M.).

L'œillard et les carreaux peuvent être expédiés puis assemblés par leur destinataire ; dans le cas où l'on va jusqu'à la fabrication d'une meule entière, œillard et carreaux sont ajustés puis scellés ensemble au moyen de plâtre et le tout est enserré par des cercles de fer mis en place à chaud.

La fabrication de ces carreaux, que l'on appelle aussi moulage, permet d'utiliser, pour la confection des meules, beaucoup de fragmens de pierre meulière, employés auparavant pour la bâtisse. Le moulage est la seule chose qu'on exporte au loin ; depuis son introduction, le commerce des meules a pris, un développement considérable (O. D.)

Considérées à l'origine comme un pisaller résultant de la rareté des pierres assez grandes pour faire des meules monolithes, les meules en carreaux se sont progressivement imposées, et pas seulement pour faciliter le transport.

En effet il est difficile de trouver un monolithe parfaitement homogène, à l'inverse on peut sélectionner les carreaux à assembler pour obtenir un tel résultat ; bien plus, on peut choisir la qualité de chaque pierre en fonction de sa position dans la meule et du rôle qu'elle doit y jouer (selon sa distance au centre la vitesse linéaire d'un point de la meule est différente et donc aussi l'action produite).

Malgré leur prix plus élevé car la main d'œuvre est plus importante – il y a en général cinq faces à ajuster au lieu d'une seule, puis il faut sceller les carreaux entre eux, il faut aussi fournir les cerclages – les meules en carreaux ont connu un franc succès.

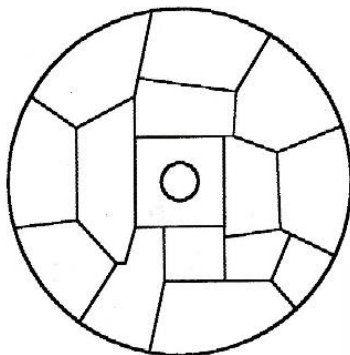


Schéma d'une meule formée d'un assemblage de carreaux

PRODUCTION

La quantité de meules produites annuellement, selon les sources dont nous disposons, serait très importante.

La quantité que cette commune en peut fournir chaque année, dépend du succès qu'ont les recherches, du temps plus ou moins favorable aux travaux en plein air, (les ouvriers ont pratiqué, près des trous, pour se mettre à l'abri de la pluie, des réduits voutés, de forme circulaire, qui ne dépareraient pas un jardin dans le genre pittoresque) et du nombre de bras disponibles (trente jeunes gens de cette seule commune servent dans les bataillons de la République) ; je crois qu'on peut l'estimer à 300 ou 400, année commune. (C. C-M).

En 1834, selon Ours Dufrenoy, aux Molières, on exploite annuellement de deux cents à trois cents meules (page 139).

OUTILLAGE

Nos carrières sont de petite taille si l'on se réfère aux nombreuses fosses encore décelables de nos jours. L'outillage y est rudimentaire mais efficace. Il s'avère, en outre, qu'il est commun à divers lieux et n'a que peu varié en près de deux siècles.

Voici la liste que l'on trouve dans un testament¹⁰ :

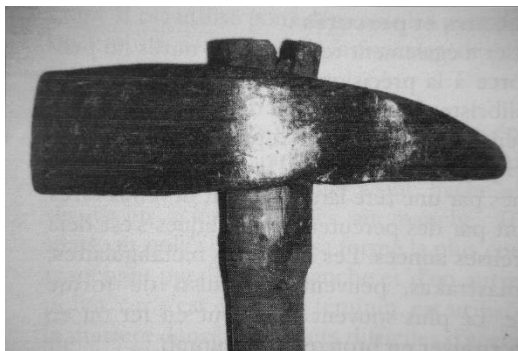
Le 15 avril 1780, Catherine Guet, âgée de 81 ans, lègue par testament à l'un de ses fils une carrière *propre à tirer meulle de moulin ... et les outils propres au travail de la dite carrière qui sont en quatre marteaux, deux testus, deux pics, dix coins de fer, le tour, les fourches et les bois.*

En 1654, selon la description faite par Jan Amos Komensky dit Comenius (1592-1670), ces mêmes outils, à l'exception du têt, étaient utilisés en Allemagne. La gravure ci-dessous, représentant des meuliers au travail, les décrit avec exactitude : le tour [treuil], les bois (2, aux Molières, les fourches), le marteau (ii, en bas gauche), le pic (8, au coin à droite), les coins de fer (6) et leurs boîtes (7), auxquels s'ajoutent la pince (5, derrière le personnage de droite), le burin (9, sur la meule) et la masse (10) :



*Extrait de « Lapidarius – Der Steinbrecher » Comenius
(Jan Amos Komensky), 1654*

¹⁰ AD 91 – 2E 56/83, minutes de Jean-Louis Rué, Limours-en-Hurepoix, 1^{er} avril 1780.



*Tête « Carriers et meuliers de la région d'Épernon »,
Jean-Paul Duc page 132*

MODE D'EXPLOITATION

Avant même l'industrialisation du XIX^e siècle, de gros exploitants sont apparus à La Ferté-sous-Jouarre ; ils contrôlent l'ensemble de la chaîne : permission de fouilles, fabrication, commercialisation et transport¹¹.

Les quantités produites aux Molières attestées au XVIII^e siècle auraient pu faire qu'un type de production semblable s'y développe, ce ne fut pas le cas. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'extraction de la meulière y était organisée artisanalement. Il y avait un grand nombre de carrières mais il s'agissait majoritairement de petites exploitations. On trouve des tailles d'un arpent soit 5110 m², trois quartiers soit 3800 m², un demi arpent voire un demi quartier... (archives notariales).

CONTRAT DE FORTAGE

Le meulier était rarement propriétaire du terrain de la carrière qu'il exploitait. Il avait seulement l'autorisation d'extraire la pierre et d'exploiter la carrière pour faire des meules. En contrepartie, il devait au propriétaire du terrain un droit, appelé droit de fortage, pour chaque meule fabriquée. Le montant de ce droit – cinq à sept livres – a peu varié au fil du temps.

Certains contrats précisaient que les trous devaient être rebouchés après exploitation ou encore que les pierres à bâtisse revenaient au propriétaire.

Le revenu du propriétaire dépendant du nombre de meules produites, le contrat pouvait stipuler un travail ininterrompu dans la carrière sauf en août et septembre, voici un exemple de contrat¹² :

Furent présents en leurs personnes Nicolas Quené et Jean Sausset, marchandz demeurant à Limours, ont baillé et délaissé à tiltre de fortage trois quartiers de terre à eux appartenant [...] et promettent faire jouir à Marin Lenoble, meullier demeurant aux Mollières et à Marin Lenoble son fils, à ce présent, preneur pour

¹¹ Alain BELMONT, *La pierre à pain*, Presses universitaires de Grenoble, passim, 1998.

¹² AD 91 2E 56/1234, minutes de Béart Musset, Limours-en-Hurepoix, 9 novembre 1670.

eux y fouiller et faire tirer meulles de moulin dans lesdits trois quartiers tant que pierre demeure et continuera sans discontinué et travailler à la réserve du mois d'aoust et septembre moyennant le prix et somme de cent sols tournois de fortage par chacune meulle.... (-)

Il faut noter que l'obtention de cette permission de fouille ne comportait pas de versement d'argent initial au propriétaire mais seulement l'engagement de verser le fortage et que, du moment que ce versement était exécuté, le meulier était absolument maître du contrat, il pouvait le vendre à qui bon lui semblait, le transmettre à ses héritiers ou le partager.

De son côté, le propriétaire conservait la propriété du sol.

Beaucoup de permissions de fouille devaient se négocier à l'amiable car nous avons trouvé peu de contrats de fortage sur la période que nous avons explorée.

Demi-carrière

Il était sans doute difficile de travailler seul dans sa carrière ; une solution consistait à vendre la moitié de ce droit de fortage à un autre meulier pour travailler ensemble et partager à parts égales les revenus de la vente des meules ainsi que les frais y compris la redevance de fortage due au propriétaire. Les textes désignent souvent une telle opération sous le nom de vente d'une demi-carrière.

Fut présent en sa personne Anthoine Hesmé, marchand demeurant aux Molières, lequel de son bon gré (amis) et asosié avec luy Jacques Lamenay pour travailler avec luy à motié de profict pour tirer des meulle de moulin dans la carrière [...] proche le bois de St Jean, tant que la pierre durera et continuera en icelle, [...] moyennant le prix et somme du fortage de trois livres pour ledit Lamenay [...] ¹³.

Lamenay recevra la moitié du profit de la vente de chaque meule et il paiera la moitié d'un droit de fortage de six livres dû au propriétaire, soit 3 livres, Hesmé payant l'autre moitié.

Plutôt que des ventes à proprement parler, ce sont en fait des cessions de droit d'exploitation qui n'impliquent pas le propriétaire du sol.

Le montant payé par l'acheteur évolue beaucoup au cours du temps. De valeurs autour de 20 livres en 1671¹⁴, il peut atteindre 95 livres en 1724¹⁵, soit un doublement du prix en tenant compte de l'inflation.

À un instant donné, la différence entre les droits d'entrée peut s'expliquer par les variations de la qualité de la pierre d'une carrière à l'autre ainsi que par l'estimation du nombre de meules que l'on espère pouvoir tirer à cet endroit. La durée d'exploitation d'une carrière est hypothétique, l'expression *tant qu'il y aura des pierres* se retrouve dans de nombreux actes.

Le partage d'une carrière est un mode d'organisation du travail très répandu ainsi à ce jour nous n'avons pas recueilli moins de 27 actes de partage de carrière sur environ trois années. Une confirmation supplémentaire de cette pratique est

¹³ AD 91 - 2E 56/1234, op. cit., avril 1670.

¹⁴ AD 91 - 2E 56/1234, op. cit., 7 mai 1671.

¹⁵ AD 91 - 2E 56/1237, minutes de François Jamain, 30 novembre 1724.

fournie par les actes de ventes de meules : sur les 14 dont nous disposons pour cette même période, 12 ont été conclus conjointement par deux vendeurs associés.

Avantages pour chacune des deux parties :

- Le vendeur a empoché le prix de la vente de la demi-carrière.
À deux la production double, les revenus et les droits de fortage aussi ; après partage en deux, le vendeur aura exactement le même revenu que lorsqu'il était seul.
Inconvénients le gisement qu'il exploite s'épuise deux fois plus vite, c'est ce que compense la somme versée par l'acheteur.
- L'acheteur a dû payer l'achat mais il a ainsi accès aux revenus que procure la vente de meules.
- Pour le propriétaire du fonds, pas de changement dans son revenu global, il voit ses droits de fortage doubler temporairement mais ils cesseront deux fois plus tôt avec l'épuisement de la carrière.

Au-delà de la commodité de travailler à deux dans une carrière, on peut s'interroger sur ce mécanisme des demi-carrières. Bien des contraintes pèsent sur le meulier : les carrières sont éphémères, leur production est incertaine et les ouvertures sont dépendantes de la découverte, ou non, de nouveaux gisements, les demi-carrières sont-elles une méthode pour compenser ces aléas ?

Ce type d'association existait déjà au début du XVII^e siècle, il correspond peut-être à une tradition locale ancienne.

Un mode de fonctionnement si répandu n'est pas sans susciter des cas particuliers ainsi :

- Un meulier, propriétaire du sol, souhaite ouvrir une carrière dans son terrain et recherche un meulier avec qui s'associer pour l'exploiter. Lors de la vente d'une meule, le propriétaire percevra la moitié du prix de celle-ci, son associé lui paiera en outre la moitié du droit de fortage dû au propriétaire¹⁶

- Achat d'une demi-carrière par un non meulier : ce peut être un cabaretier, un boulanger ou comme ici, un hôtelier, des personnes dont on se demande s'ils iront jamais faire des meules eux-mêmes :

*Fut present Nicolas Lenoble careyeur demeurant en ce lieu des Mollieries lequel a volontairement reconnu et confessé par ces presentes avoir vendu à Pierre Préaux hostellier demeurant en ce dit lieu [...] une moitié de carrière [...] la dite moitié de carrière audit vendeur appartenant comme ayant acquis la totalité de la [...] veuve Doucet pour, par ledit Préaux, tirer et fabriquer meules et autres marchandises avec Jean Plassard auquel ledit vendeur a cy devant vendu l'autre moitié de la carrière tant que pierre se poursuivra et paiera ledit Préaux les fortages selon la coutume à la dite veuve Doucet [...]*¹⁷.

En général le meulier était la personne qui allait travailler elle-même dans la carrière. Mais certains contrats mentionnaient la possibilité d'y faire travailler un salarié selon la formule « travailler ou faire travailler ».

¹⁶ AD 91 - 2E 56/1234, op. cit., 21 mai 1670.

¹⁷ AD 91 - 2E 56/1237, op. cit., 23 février 1728.

COMMERCIALISATION

Il n'y avait pas un canal de diffusion unique, mais plusieurs modes variant selon les circonstances, et non selon les périodes.

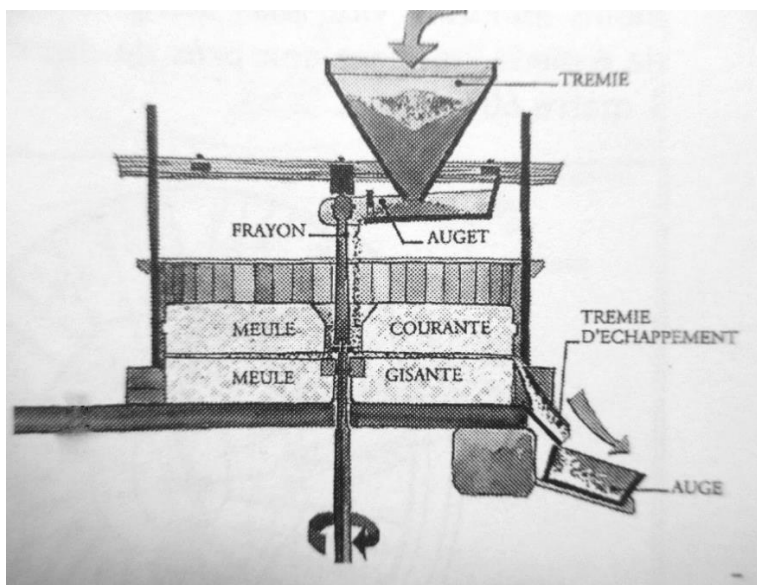
- entre le meulier et le meunier (sans intermédiaire)
- entre le meulier et un marchand
- entre le meulier et un grossiste / négociant

En circuit direct, un accord intervient entre un meulier et un meunier, pour l'usage d'un moulin défini¹⁸ : [...] *Pierre Paul Roussin, marchand carrier aux Mollières et François Lenoire, marchand meusnier au moulin à vent de Bierville, paroisse de Gommerville en Beauce, [...] ledit Roussin [certifie avoir] vendu deux meulles de moulin audit François Lenoire [...] agissant pour le compte de François Lefevre, laboureur, propriétaire dudit moulin, moyennant la somme de trois cent dix neuf livres, compris le charriage....*

Cela exclut, de fait, l'existence d'un marchand, local ou lointain, qui aurait la mainmise sur la production globale des meuliers.

Ici, la distance entre la carrière et le moulin est d'environ 50 km.

En circuit intermédiaire, des marchands extérieurs viennent acheter des lots de meules. La destination finale est inconnue du meulier. Ainsi, le 13 mai 1670, un marchand vient de Mortagne (Orne), et signe six contrats pour un total de 10 meules à différents carriers. Il y est précisé¹⁹ *lesdits Lozanne ont vandu et promettent livrer [...] aux rouliers quy viendront de sa part*



Meules en fonctionnement, coupe schématique

¹⁸ AD 91 - 2E 56/88, minutes de Jean-Louis Rué, Limours-en-Hurepoix, 1^{er} juin 1788.

¹⁹ AD 91 - 2E 56/1234, op. cit.

De même, le 21 juin 1670, c'est un marchand de Mamers (Sarthe), qui vient s'approvisionner ; il signe sept contrats et achète 14 meules, sur des actes dans lesquels seuls les prix de vente des meules et les noms de meuliers diffèrent, [...] *Jacques Andry et Jean Roger ont présentement vandu audit sieur de Monhinot deux meulles de moulin fournies de leurs fournitures que le dit sieur de Monhinot a présentement choisies et marquez moyennant le prix et somme de quatre vingt saise livres ...*

Il est à remarquer que dans la quasi-totalité de ces actes, ce sont deux carriers associés dans l'exploitation d'une carrière en commun qui signent la vente. Les mentions marginales nous indiquent qu'il s'agit d'envois fractionnés, dont nous connaissons le nom des différents rouliers chargés du transport²⁰.

Ici, la distance entre la carrière et le moulin est d'environ 150 km.

Nous sommes dans un schéma identique à celui identifié par Alain Belmont à Cinq-Mars-la-Pile²¹ : *En principe, au-delà de 50 km, le marchand de meule prend le relais des meuniers et démarche lui-même les clients potentiels.*

Lorsqu'intervient un négociant, le meulier ne fixe pas le prix de vente mais s'engage à fournir les meules. Il n'est payé qu'après la vente de la marchandise, sur le montant négocié par le marchand. Le contrat suivant est très intéressant car il décrit d'une façon très précise le rôle de chacun.

Ainsi, le 16 septembre 1736²² : *Furent présents Denis Grangé, marchand voiturier demeurant à Orléans, [...] et sieur Jean Marechal, marchand carreyeur et laboureur, et sieur Nicolas Lenoble et Eustache Lenoble, marchands carreyeurs, tous demeurants en ledit lieu des Mollières [...] ont [...] fait le traité qui ensuit, sçavoir que ledit sieur Grangé a promis, [...] enlever et faire charier par les voitures ou autres, tous et un chacun des meulles à moullin que lesdits sieurs Marechal et Noble, promettent [...] livrer sur les charrettes dudit sieur Grangé lorsque lesdites voitures viendront sur les carrières desdits sieur Marechal et Noble, pour estre conduites et déchargées dans la cour dudit sieur Grangé, pour estre vendüe par ledit sieur Grangé, suivant leurs valleurs, et au profit desdits partis, sçavoir que ledit sieur Grangé persevera par chaque meulle pour sa voiture trente six livres et quant à la vente et prix desdites meulles suivant la connoissance que ledit sieur Grangé donnera par écrit du marché de celui ou celle quils les achepteront, lesdits sieur Marechal et Noble perseveront après la voiture, le prix expliqué par la lettre de voiture de chacune meulle, et le surplus de la vente et prix de chacune meulle, sera partagé, entre lesdits partis, sçavoir moitié audit sieur Grangé, et l'autre moitié auxdits sieur Marechal et Noble [...]*

Ici, la distance entre la carrière et la cour du négociant est d'environ 120 km.

Nous ne connaissons pas, actuellement, la part relative de chaque type de diffusion. De même, il n'est pas précisé dans les actes le type de meule (monolithe, en carreaux prête à l'emploi, œillard et carreaux à assembler par l'acheteur...).

²⁰ AD 91 - 2E 56/1234, op. cit.

²¹ Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 122-4 2015.

²² AD 91 - 2E 56/1237, op. cit.

DIFFUSION

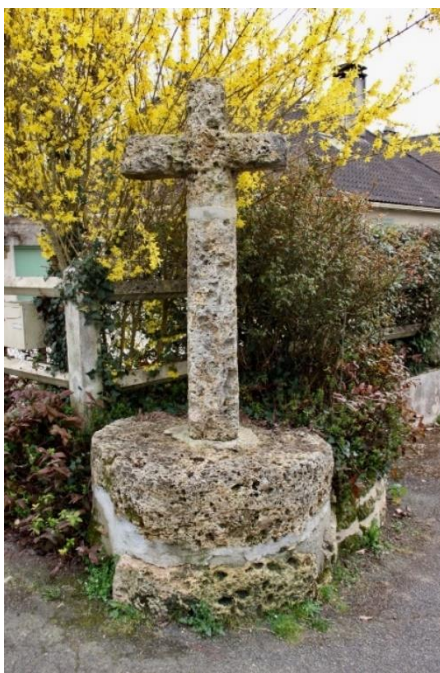
En 1809, une enquête est diligentée sur l'ensemble du territoire concernant les subsistances, dont l'approvisionnement en pain, dans laquelle nous trouvons, logiquement, un recensement des moulins à farine.

S'appuyant sur les résultats de cette enquête,²³ indique que 10 départements se fournissent en meules aux Molières, ce qui place notre village au cinquième rang des producteurs français de meules, loin derrière La Ferté-sous-Jouarre : 46 départements. Rouen fournit 11 départements mais c'est un lieu d'approvisionnement, non un centre de production et peut-être des meules des Molières s'y vendent elles, *la Seine n'est éloignée des Molières que de 24 km²⁴ !*

Sur la base de cette enquête de 1808, Alain Belmont²⁵ dresse une carte des départements où l'on trouve des meules des Molières, il s'agit du Loiret, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de l'Orne, de la Seine-et-Oise et de la Sarthe, en indiquant toutefois qu'avec la distance, les origines se brouillent.

Déjà, en 1758, Jean Guettard notait, dans son Mémoire sur les pierres meulières, *J'ai été en état de déterminer la nature des pierres meulières de la Rochelle, au moyen de quelques éclats de ces pierres [...] elles ne se tirent pas des environs de la Rochelle, on les y transporte de Nantes, où elles descendent probablement par la Loire, puisque ces pierres portent à la Rochelle & dans le bas Poitou le nom de Parisis ; ce qui sembleroit désigner qu'elles viennent des environs de Paris : il y a lieu de penser cependant qu'elles ne sont appelées ainsi que parce que venant d'un lieu éloigné, qu'on a cru être du côté de Paris, on leur a imposé un nom qui pouvoit désigner le lieu d'où on les tiroit. À Houlbec, on donne le nom de pierres meulières parisiennes à une sorte de ces pierres, que les ouvriers prétendent se tirer d'un endroit appelé la Meulière, & qu'ils croient être peu éloigné de Paris.*

L'acte de 1736, concernant les meulières acheminées chez un négociant à Orléans, pourrait tout à fait correspondre à ce schéma de diffusion...



*La croix Valentin :
deux meules servent d'embase à la croix*

²³ Owen WARD, *Meules à grains*, Actes du colloque international, La Ferté-sous-Jouarre, 16-19 mai 2002, p 279.

²⁴ A. BELMONT, *La Pierre à Pain*, T2, p 306.

²⁵ Op. cit., T1, p 202.

PLACE DES MEULIERS DANS LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE DES MOLIERES

Il est impossible de dissocier les meuliers du reste de la population locale, ne serait-ce que par l'importance du nombre d'hommes exerçant cette profession. En 1692, leurs noms apparaissent dans 53,66 % des 41 actes d'état civil.

Compte tenu de la multitude des petites carrières, les relations avec les propriétaires de terrains pour les permissions de fouilles tendent également à intensifier les liens entre tous les membres du village.

La profession de meulier n'induit, en elle-même, ni notabilité particulière, ni aisance de fait ni, à l'inverse, position subalterne sur l'échiquier social. Les contrats de mariage sont divers en valeurs et en biens. Il en est de même des inventaires après décès.

En revanche, la forte représentativité des meuliers entraîne, en toute logique, une forte présence dans les instances locales.

La fonction de bedeau est bien souvent assurée par des carreyeurs : Étienne Morand de 1725 à 1741 puis son fils, Étienne Morand vers 1742, Vincent Hucheriote de 1755 à 1782...

Les commis notaires sont également fréquemment issus de ce milieu, tels François Jamin en 1723, Louis Quiclet en 1730, d'ailleurs identifié « carreyeur et commis notaire » en août 1731, Nicolas Bordier en 1745, également syndic de la paroisse en 1761...

Il en est de même des maîtres d'école : Noël Behot, (fils de carrier), de 1762 à 1770 ; Étienne Morand en 1743, 1745, puis précepteur de la jeunesse en 1745 et 1746 ; Jean Barthélémy Roussin, à plusieurs reprises entre 1772 et 1809...

Il est également à noter que le premier maire élu, en 1790, est Louis Denis Bordier, carreyeur.

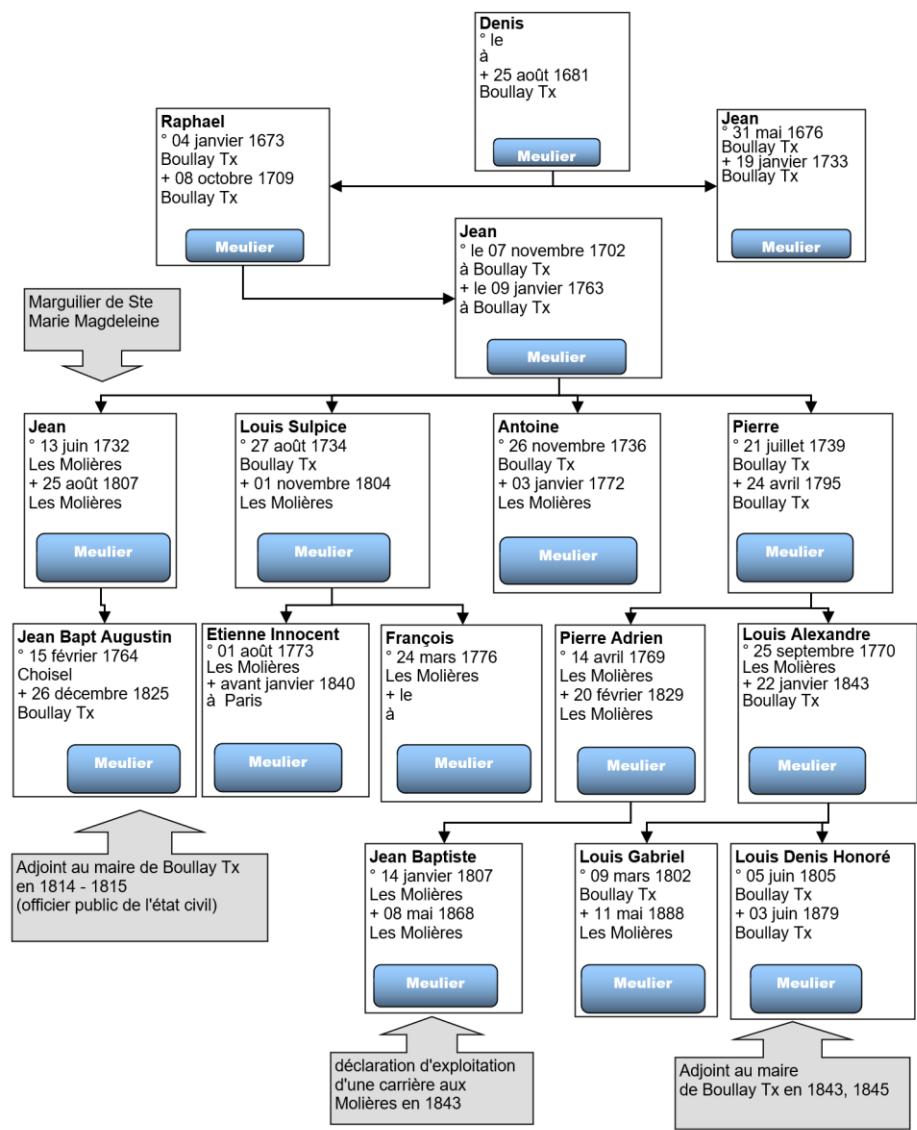
Ces meuliers habitaient le village, mais nous ignorons, en l'état actuel de nos recherches, la part respective de l'agriculture et de l'activité meulière.

Les Fleureau, meuliers de père en fils

Famille dont l'implantation moliéroise est attestée depuis 1537²⁶ par Jehan, laboureur, les Fleureau sont l'une des quelques « dynasties » de meuliers que nous avons pu reconstituer, demeurant aux Molières ou aux Troux (actuellement Boullay-les-Troux), selon l'attache du foyer. Les deux villages sont voisins et, d'ailleurs, ils se partagent les carrières Saint Jean.

Le plus ancien meulier actuellement connu dans la « dynastie » est Denis, et, si l'on s'en tient à sa descendance directe, nous constatons une présence ininterrompue depuis le règne de Louis XIV d'environ 350 années, dont six générations et deux siècles à façonner des meules à moulin.

²⁶ Terrier, BNF ARS-MS-6523.



Le tableau ci-dessus n'est, en aucun cas, une généalogie au sens strict du terme. N'y figure qu'une partie de cette descendance. Nous avons choisi de mettre en valeur la notion de « meulier » et la transmission de cette tâche au fil des générations. Il n'apparaît aucune fille, car aucune n'exerçait cette profession, mais elles pouvaient hériter d'une carrière en biens propres. Les fils partant vers d'autres professions n'ont pas été, non plus, pris en compte.

Il est d'ailleurs surprenant de constater que, lorsqu'un fils ne suit pas la voie de son père en devenant meulier à son tour, les descendants, tant enfants que petits-enfants, ne sont pas, eux non plus, meuliers. Les métiers qu'ils exercent sont divers, journalier, cordonnier, cultivateur, marchand, tailleur d'habit, maçon, treillageur, laboureur, charretier, charron, garde champêtre... Trois d'entre eux signeront les cahiers de doléances en 1789 (deux aux Molières et un

aux Trous), deux autres seront commissaires répartiteurs des impôts en 1797 et 1798 (un aux Molières et un aux Trous).

Pierre Fleureau, né en 1739, exerçait en même temps la profession de cabaretier. Peut-être le travail de la pierre permettait-il cette polyvalence, ou bien employait-il d'autres carriers ?

Ces familles de meuliers sont très bien insérées dans le tissu local dont ils étaient l'une des composantes essentielles, comme en atteste la lecture de l'état civil.

LA FIN, L'OUBLI



Carte postale éditée par le café Boursault, archives communales

Encore florissante en 1830, l'activité meulière semble décliner rapidement ainsi que le montre la situation rapportée ci-dessous²⁷ :

Des exploitations illicites dans la commune des Molières :

Vers 1840, la commune des Molières est le centre d'une triple exploitation : on y extrait à la fois de la meulière pour les constructions, du grès pour les pavés et de la meulière pour meules de moulin.

Or, aux termes d'un arrêté préfectoral du 27 février 1830, les exploitants de carrière doivent faire une déclaration de leur activité mais aucun exploitant des Molières ne s'est acquitté de cette obligation.

En 1843, l'ingénieur des Mines prend un arrêté mettant en demeure les exploitants de carrières de la commune des Molières de faire la déclaration prescrite par l'arrêté de 1830. Cette injonction est transmise aux intéressés par l'intermédiaire du maire.

²⁷ AD 91 - 8S5, op. cit.

La réponse du maire au sous-préfet de Rambouillet nous permet de savoir qu'il y a alors 12 exploitants de carrières sur la commune, deux d'entre-eux exploitant plusieurs carrières.

Par cette réponse du maire, on apprend surtout qu'à cette date, il n'y a plus que cinq maîtres carriers, – dont Jean-Baptiste Fleureau – qui se consacrent à la fabrication de meules aux Molières, parmi les autres, un seul produit du grès et les autres de la meulière à bâtisse²⁸.

À la même époque, Sénarmont fait état de 19 carrières de meulière aux Molières, sans distinguer les meules de la pierre à bâtisse²⁹.

En rapprochant ces données, on peut en conclure que sur 19 carrières, une produit du grès, 13 de la meulière à bâtisse et cinq seulement des meules. Désormais, l'activité meulière est devenue secondaire.

Cependant, en 1867, il y a encore un dernier irréductible³⁰ :

Le nommé Lenoble Jean Baptiste, propriétaire aux Molières, [...] a l'honneur de vous exposer très respectueusement que, depuis 15 ans, il exerce audit lieu, la profession de maître carrier, pour extraction de grosse meulière que, notamment, depuis le mois de mai 1866, il exerce la dite profession sur une carrière à ciel ouvert sise terroir des Molières, lieu-dit le Bois de Solligny, [...] appartenant à madame la Comtesse de Thelusson, qui lui a concédé le droit d'extraction sur une surface de 42 ares 21 centiares, trois mètres de profondeur au plus [...] ; que, jusqu'à ce jour, s'il a exploité sans être muni d'une autorisation préfectorale, c'est qu'il ignorait complètement les dispositions de la loi à cet égard, ce qu'il regrette de n'avoir pu accomplir ; et, qu'en agissant ainsi, il ne faisait que comme tous ceux qui, avant lui, avaient extrait de la grosse meulière pour meules à moulins, sans être par eux porteurs d'une autorisation de monsieur le Préfet et sans savoir qu'elle leur fut nécessaire...

Le déclin de la production de meules aux Molières est sans doute dû à l'épuisement du gisement. En effet, malgré l'apparition de nouvelles techniques (les meules à cylindre), on continue à faire des meules à la Ferté-sous-Jouarre et à Épernon jusqu'en 1940, soit encore pendant un siècle³¹.

Avec la fin des meules, le métier de carrier aurait pu disparaître aux Molières mais il a connu un nouvel essor grâce à l'ouverture de carrières de grès et de meulière à bâtir ; ainsi Sénarmont y recense 72 carriers en 1844³².

Cette nouvelle activité a effacé l'ancienne dans la mémoire des habitants.

²⁸ AD 91 - 8S5, op. cit. 22 mars 1843.

²⁹ Henri de SÉNARMONT, *Essai d'une description géologique du département de Seine-et-Oise*, Paris 1844, dans Cahier N° 8 de *La maison de banlieue et de l'Architecture*, p 12.

³⁰ AD 91 - 8S5, op. cit., 28 août 1867.

³¹ Jean-Paul DUC, *Carriers et meuliers de la région d'Épernon*, p 70.

³² Op. cit. p12.